

heureux si, de cette réalisation trop incomplète d'un plan trop vaste, les lecteurs pouvaient tirer les mêmes conclusions que lui, savoir : que la période renfermée entre 1789 et 1889 est, à tous égards, — et hors de toute proportion, de toute comparaison avec les précédentes, — la plus brillante, la plus féconde, la plus intéressante qu'ait encore traversée l'humanité dans sa vie déjà longue.

LE

## CENTENAIRE DE 1789

## CHAPITRE PREMIER

## POLITIQUE

En 1789, au moment où s'ouvre en réalité le XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait en Europe un seul gouvernement représentatif, l'Angleterre; tous les autres offraient à des degrés divers le caractère de monarchies absolues.

En 1888, il n'existe plus qu'un seul gouvernement absolu, la Russie.

Tous les autres, République démocratique comme la France, monarchies militaires comme la Prusse, l'Autriche, l'Italie, petits États nouveaux-nés comme la Grèce, la Roumanie, et jusqu'à la Bulgarie, etc., sont fondés sur les principes et en possession des organes du régime représentatif, fonctionnant d'une façon plus ou moins correcte et régulière.

Parallèlement et comme par compensation à cette marche vers l'unification des formes gouvernementales, l'Europe a vu, dans cette période, sept agglomérations ethniques, de celles que M. de Metternich appelait encore, avec un dédain justifié, des « expressions purement géographiques », s'élever au rang de nationalités distinctes accusant une personnalité très énergique. Ce sont, dans l'ordre des temps, la Grèce, la Belgique, la Roumanie, l'Italie, l'Allemagne du Nord, la Serbie, la Bulgarie, sans compter la Hongrie et peut-être bientôt la Bohême et la Gallicie qui, dans la fédération autrichienne, ont pris, prennent ou prendront beaucoup des caractères de nations distinctes. Il suffit, ce semble, du simple exposé qui précède pour expliquer l'allure tumultueuse et précipitée des événements politiques à notre époque.

En Angleterre, le régime parlementaire est un fruit naturel du sol; ses origines remontent au moins à la grande Charte; pendant six cents ans, l'aristocratie anglaise, se faisant honneur de défendre contre la royauté les intérêts généraux du pays, a entretenu, fortifié, développé les privilèges des communes et mérité ainsi d'arriver avec elles au partage du gouvernement. Le succès définitif ne s'est prononcé qu'après l'expulsion des Stuarts, en 1688. Mais le gouvernement

parlementaire n'a guère fonctionné régulièrement qu'à partir de 1748, à l'arrivée de Pitt aux affaires.

Sur le continent, il n'en va pas de même. En France, c'est la royauté qui prend le premier rôle, qui pourvoit aux intérêts généraux contre la noblesse, à laquelle le sens national a toujours fait complètement défaut et dont le rôle politique est complètement annihilé par Richelieu et Louis XIV.

Quand survient la faillite de la monarchie, en 1789, il ne reste plus rien, ni noblesse, ni communes, ni associations; tout est à refaire. Il n'est véritablement pas bien extraordinaire que la première phase de ce grand travail ait donné le signal d'une confusion qui n'est pas encore entièrement dissipée.

En Allemagne, la lourde contrefaçon du saint-empire romain, à peu près effondré par la guerre de Trente ans, fait place, presque partout, à une imitation maladroite de la monarchie française absolue.

L'Italie, morcelée en petits États insignifiants, dort d'un sommeil qui paraît devoir être éternel. Nulle part, en un mot, les éléments qui ont si puissamment concouru à constituer en Angleterre le régime représentatif n'apparaissent sur le continent européen, avant l'effroyable tempête

qui, suivant une expression célèbre, va venir les « broyer pour les mieux mélanger ».

Il est vrai, — et ce sera, dans l'histoire, l'éternel honneur de notre pays, — il est vrai que la philosophie française du XVIII<sup>e</sup> siècle, donnant aux formules anglaises, spécialement anglaises, une forme générale et universelle, avait fini par créer, sur ce terrain, l'unité de doctrines dans tous les esprits cultivés. M. Albert Sorel a démontré de la façon la plus lumineuse à quel point la France, ses idées, sa langue exerçant une sorte de magistrature européenne, avaient acquis de 1750 à 1789 un ascendant irrésistible, et admirablement préparé le terrain pour la reconstruction de l'édifice nouveau. Mais quelle était alors, en France et ailleurs, la proportion entre les esprits cultivés et les intelligences incultes, à peine en possession des plus « obscures clartés », de la science et de la théologie du moyen âge? Comment l'équilibre aurait-il pu ne pas se rompre? Comment ces masses populaires, subitement entraînées au grand jour dans un monde politique nouveau, auraient-elles pu résister aux tentations et aux affolements?

Il est de mode aujourd'hui d'imputer à crime aux philosophes français d'avoir érigé en maximes générales les procédés locaux et spéciaux de la politique anglaise.

A propos de la *Déclaration des droits de l'homme*, Joseph de Maistre disait déjà il y a cent ans : « Je connais des Anglais, des Russes, des Français; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan, mais *l'homme*, je ne l'ai jamais vu. » M. Taine a repris, de nos jours, la même thèse avec beaucoup de force et presque de brutalité.

Le brillant écrivain catholique qui ne voulait pas qu'on fit pour l'homme une théorie politique générale, trouvait cependant tout naturel d'enseigner aux hommes une religion, le christianisme, qui ne tenait aucun compte des différences de races et de milieux. L'auteur de *l'Intelligence humaine*, de son côté, n'a pas hésité à mettre, sous les yeux de tout homme sachant lire et penser, ses subtiles analyses des opérations mentales. Il a fait ou tenté de faire l'anatomie de la pensée *humaine*, en général, et non celle de la pensée française, anglaise, allemande ou italienne. La vérité, suivant moi, dans cet ordre d'idées, c'est que le gouvernement représentatif et parlementaire s'impose comme un gouvernement nécessaire à tout peuple parvenu à un degré déterminé de culture et de civilisation.

A ce degré, il devient impossible de trouver un homme à ce point supérieur au reste de ses

compatriotes qu'il puisse être seul chargé de penser, d'agir, de se déterminer pour eux. Mit-on la main sur cet « oiseau rare » entre tous, que, sous sa domination absolue, il ne pourrait jamais, en dehors de toute pratique de la vie politique, se former un successeur digne de lui. Ajoutons que la nation, ainsi régie par un gouvernement absolu, ne peut s'intéresser que d'une manière très vague et très molle aux entreprises où elle se trouve engagée; elle ne déploie jamais toute l'énergie consciente dont elle est au contraire capable lorsque, à la suite de discussions publiques, elle sait ou croit savoir ce qu'elle fait.

Les adversaires du régime parlementaire s'imaginent avoir beau jeu en opposant les succès éclatants de l'empire d'Allemagne où ce régime semble n'exister que de nom, la continuité de vues de la politique russe, à l'incohérence de certains gouvernements libres. Mais d'abord, le génie de Bismark, la haute valeur de l'empereur Guillaume n'ont encore travaillé que sur des matières toutes préparées par soixante ans de discussions, et dans des directions ouvertes par l'opinion publique allemande. Puis attendons la fin, attendons le moment où l'empire allemand cherchera, sans les trouver, des successeurs à ces individualités brillantes, mais

absorbantes, stérilisantes. Souvenons-nous des lugubres catastrophes qui ont marqué dans notre pays la chute des deux empires napoléoniens dont les débuts avaient présenté, eux aussi, un éclat sans pareil.

Quant à la Russie, il est possible que, dans ce grand empire, la masse de la population ne soit point encore arrivée à ce degré de culture, où l'examen et le contrôle des choses de la politique s'imposent comme une nécessité. Mais il est visible que, déjà, dans toute la partie éclairée, dans la noblesse, parmi les étudiants, les idées libérales commencent à fermenter; l'agitation nihiliste n'a peut-être point d'autre cause.

Depuis la révolution de 1848, la forme parlementaire ancienne s'est compliquée d'un élément nouveau, le suffrage universel. On a beaucoup écrit contre cette innovation apportée aux anciens moules classiques par les républicains français. Les débuts du nouveau corps électoral, son engouement pour la dictature napoléonienne, et aujourd'hui encore, après quarante ans d'exercice, certains choix singuliers, certains affolements irréflechis ne donnent que trop de prise aux critiques les plus sévères.

Malgré tout, les adversaires du suffrage universel doivent en prendre leur parti : il est enraciné pour toujours dans les institutions politi-

ques de la France, et il semble certain que, tôt ou tard, il prendra une place équivalente dans les constitutions parlementaires de toute l'Europe. Il est impossible de mettre indéfiniment hors la loi politique, d'exclure du *self-government*, toute une classe de la nation, fût-ce « la plus nombreuse et la plus pauvre », sans ôter, du même coup, à la loi votée par un corps électoral restreint toute son autorité, à la force chargée de soutenir cette loi toute son efficacité.

Ajoutons que, sans cesser d'être universel, le suffrage de tous peut et doit trouver une forme plus rationnelle que la forme chaotique inaugurée par les théoriciens de 1848, lesquels ne voyaient rien en dehors du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement.

Le prodigieux effort que font aujourd'hui toutes les nations civilisées pour développer l'instruction des masses populaires naît de l'instinct, obscur ou non, qui pressent partout l'avènement du suffrage universel.

Donc, une première partie de l'œuvre politique du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'installation dans toute l'Europe du gouvernement libre et représentatif avec accession, progressive ou non, des masses populaires.

Dans l'ordre militaire, économique et adminis-

tratif, même tendance à l'unification dans les formes et les procédures.

Dans toute l'Europe, les armées sont formées suivant les mêmes principes, munies des mêmes agents de destruction, exercées à la même tactique. D'écoles organisées sur le même plan sortent partout des officiers, des ingénieurs et des industriels ayant les mêmes connaissances, les mêmes méthodes. Partout le crédit, l'impôt reposent sur les mêmes bases; depuis quelque temps même, par un retour bizarre et inattendu aux idées protectionnistes, toutes les nations, s'efforçant de produire les mêmes choses, empruntent les unes aux autres les procédés les plus perfectionnés et tendent à s'outiller dans des conditions exactement identiques.

Administrativement, les taxes postales et télégraphiques sont déjà les mêmes partout; il est fortement question d'un congrès dont la Suisse prendrait l'initiative et qui aurait pour mission, sinon d'unifier immédiatement les tarifs de chemin de fer, au moins d'élaborer un code établissant une procédure commune, européenne, pour toutes les phases du trafic, pour les réclamations, etc.

Il est non moins évident que, dans un avenir peu éloigné, les nations européennes de plus en plus rapprochées par des moyens de communi-

cation perfectionnés, fabriquant des produits sensiblement équivalents, les exportant aux mêmes débouchés, admettant toutes les mêmes principes juridiques, seront amenées à élaborer un code de commerce commun, à unifier le système de leurs douanes, à former — le mot a déjà été prononcé — une sorte de Zollverein précurseur de l'unité européenne, comme le Zollverein a été le précurseur et peut-être le principal facteur de l'unité allemande.

Et avec tout cela, comme je le remarquais au début du présent paragraphe, parallèlement à ce mouvement d'unification dans la forme et les procédés du gouvernement, du commerce, de l'industrie, de l'enseignement scientifique, le xix<sup>e</sup> siècle a vu naître ou ressusciter sept à huit nationalités fortement constituées, ayant chacune leurs tendances spéciales, leur caractère propre, et, par-dessus tout, le très ferme propos de se régir elles-mêmes en toute indépendance.

Il avait fallu cent ans de guerre pour former la nationalité anglaise et la nationalité française; quatre cents ans de lutte contre les Arabes pour constituer la nationalité espagnole. Il avait fallu la guerre de Trente ans aux Pays-Bas pour conquérir leur indépendance. Le xviii<sup>e</sup> siècle presque en entier avait été employé

par la Prusse et la Russie à prendre place parmi les grandes nations européennes.

Sur ce terrain comme sur tant d'autres, le travail de notre siècle s'est donc effectué avec une rapidité prodigieuse, laissant bien loin derrière lui le xvi<sup>e</sup> siècle lui-même.

Comment expliquer, et surtout comment concilier ces deux tendances contradictoires en apparence : d'une part, l'unification des différents rouages de l'organisme européen et, d'autre part, cette distinction, cette séparation des races en nationalités définies, tranchées, et, pour le moment du moins, pour la plupart ennemies?

Pour répondre à cette double question il est nécessaire d'analyser en détail les principaux éléments ou, comme on dit aujourd'hui, les principaux *facteurs* qui interviennent dans la constitution des différentes associations humaines, famille, commune, nation, etc.

La plupart des animaux peuvent vivre à l'état d'individus isolés, ne s'associant à d'autres individus de même espèce qu'accidentellement ou dans certaines circonstances déterminées, mais toujours d'une façon passagère. Il n'en va pas de même de l'homme, lequel est contraint, par les particularités les plus essentielles de sa nature, de vivre en société sous peine de mort.

Il lui faut vingt ans au moins pour atteindre son développement complet. Dans les dix ou quinze premières années de sa vie, il est absolument hors d'état de pourvoir par lui-même à sa nourriture, à son entretien, à sa défense personnelle.

De là différentes formes de sociétés, que l'espèce humaine a dû constituer d'instinct pour vivre, durer et grandir, et qu'on pourrait appeler *associations naturelles* par opposition aux associations conventionnelles ou contractuelles.

#### Parenté du sang.

De ces associations naturelles, la plus simple, la véritable molécule sociale, c'est la famille, c'est-à-dire le groupe formé dans le temps par le père, la mère, les enfants, les ascendants et les descendants, aussi loin qu'on peut les suivre. Le lien principal qui unit ces divers individus vivant à des époques différentes, et dont la plupart ne se sont jamais vus, c'est la parenté du sang, grâce à laquelle les biens et les maux, les vertus et les vices se transmettent des ancêtres aux descendants. L'héritage moral, intellectuel et matériel, agrandi ou restreint, amélioré ou détérioré, forme une sorte de *tout*, une manière d'édifice dont chaque généra-

tion vient élever une assise, et dont la construction, la conservation, le développement à travers les âges constituent précisément ce qu'on pourrait appeler l'*objet*, la raison d'être de l'association familiale.

Considérons maintenant le second terme de la série, la Commune ou association de familles groupées sur un territoire restreint.

Ici, le facteur principal est encore la parenté du sang, comme il est facile de s'en convaincre par un raisonnement arithmétique fort simple.

Un individu a un père et une mère, quatre aïeux, huit bisaïeux, seize trisaïeux, etc. Si l'on admet la période de trente ans pour la durée d'une génération, on trouve facilement par le calcul, qu'en l'an 1088, par exemple, en supposant que chacun de ses ancêtres fût, à chaque génération, tenu d'appartenir à une famille différente, l'un quelconque d'entre nous aurait eu 16 862 675 104 ascendants. Or ce nombre est infiniment supérieur à ce que la terre a jamais pu nourrir d'habitants.

Il suit de là que l'hypothèse de familles différentes est inadmissible; que les habitants d'une même commune descendent d'un très petit nombre de familles qui se sont croisées entre elles, et que, par conséquent, ils sont matériellement unis par des liens de parenté charnelle

collatérale qui expliquent la ressemblance des types, des aptitudes, etc.

Il s'ensuit encore qu'en remontant un nombre suffisant de générations, les origines de chaque famille existant à une époque donnée se perdent et se confondent dans l'origine commune, ainsi que les branches d'un arbre qui partent toutes d'un même tronc<sup>1</sup>.

Les considérations arithmétiques qui précèdent sont évidemment applicables aux agglomérations plus nombreuses. En conformité de la loi sociale qui, depuis si longtemps, interdit les mariages entre frères et sœurs ou même entre proches cousins, des alliances ont été contractées entre gens de communes voisines pour former la province, entre gens de provinces voisines pour former la nation. De là cette similitude de types, d'habitudes, d'aptitudes qui fait distinguer à première vue un Français d'un Anglais, un Allemand d'un Italien ou d'un Russe.

Néanmoins, en raison des difficultés matérielles de communication, les mariages ont joué, jusqu'à présent du moins, un rôle beaucoup moins prépondérant dans la formation des

1. Entre autres conséquences juridiques intéressantes du principe ici posé, je signalerai celles qui se rapportent aux droits et devoirs réciproques de la commune ou cité et des familles qui la composent.

agglomérations d'une certaine importance. Dans la constitution de la nationalité, par exemple et *a fortiori* de certaines fédérations de fait, comme l'agglomération européenne, il intervient plus efficacement d'autres *facteurs*, notamment la parenté intellectuelle et morale, la parenté historique et traditionnelle, la parenté littéraire et artistique.

#### Parenté intellectuelle et morale.

La parenté intellectuelle et morale est le lien que forme entre les hommes la communauté d'idées et de sentiments, surtout lorsque cette communauté résulte de l'acquiescement à une même doctrine.

Cette parenté constitue un lien d'une puissance extraordinaire, au moins comparable à la puissance des liens du sang.

Le tempérament moral, intellectuel, et même à la longue le tempérament physique, peuvent en conserver une empreinte profonde. Moïse a fait, des nomades juifs, un peuple sédentaire; il leur a imposé des règles de morale et même d'hygiène encore observées aujourd'hui et qui leur ont permis de traverser, presque sans modifications, deux mille ans de persécutions de tout genre.



Mahomet a exercé une action de même nature sur les Arabes, et, encore de nos jours, sur les nègres du continent africain.

Quant à Jésus, il a apporté les modifications les plus profondes à la civilisation antique dont il a fait, la civilisation moderne, et cette influence est d'autant plus remarquable qu'il s'agissait de races entièrement différentes de la sienne.

A des degrés moindres et variés, les philosophes Platon, Aristote, saint Thomas dans l'antiquité et le moyen âge, Descartes et Kant dans les temps modernes, et, jusqu'à un certain point, de nos jours, Darwin, ont renouvelé pour ainsi dire l'atmosphère intellectuelle, et peuvent, en un mot, être considérés comme les véritables ancêtres, les véritables pères de nos idées et de nos sentiments.

Il en est de même, sur une échelle plus restreinte, des grands esprits qui ont contribué à fonder, à étendre le domaine des sciences particulières.

#### Parenté historique ou traditionnelle.

La parenté historique ou traditionnelle est le lien spécial qui s'établit entre les membres d'une famille, d'une province, d'une nation, à

raison des hauts faits accomplis, des souffrances endurées en commun, et dont l'histoire a conservé le souvenir. Ce lien est très puissant; il constituait à lui seul autrefois la supériorité des familles nobles. Mais, en général, pour une famille, une commune ou même une province, ces souffrances et ces hauts faits sont trop clairsemés dans le temps, se rattachent à des intérêts trop restreints, et sont souvent trop insuffisamment connus pour donner à la parenté historique toute sa force.

On peut dire, au contraire, que, dans la formation des nations et spécialement des peuples anciennement constitués, la parenté historique est véritablement le facteur principal.

A côté et comme une sorte de dépendance de la parenté historique on pourrait placer aussi la parenté littéraire et artistique, c'est-à-dire notre admiration commune pour les hommes qui ont parlé, rimé, chanté dans notre langue; qui ont retracé sur la toile ou gravé sur le marbre les traits caractéristiques, les événements principaux de notre histoire, de notre race. C'est encore là un des facteurs les plus efficaces de la nationalité. Tandis que la science se développe dans une sorte de région abstraite, intellectuelle pour ainsi dire, soustraite aux conditions de temps, de lieu et de milieu, la

poésie, la littérature, les beaux-arts prennent au contraire leur point d'appui sur des propriétés particulières à la race, au pays, à la langue. Elles ne peuvent guère être pleinement appréciées à leur juste valeur que par les membres des nations mêmes qui leur ont donné naissance.

#### Parenté industrielle et commerciale.

Enfin, à un degré jusqu'ici inférieur, parce qu'il est inconscient, on pourrait ranger encore parmi les liens qui tendent à former et à conserver les associations naturelles, les intérêts communs, la solidarité qui s'établit entre gens qui font des affaires ensemble, qui, le sachant ou non, travaillent à chaque instant les uns pour les autres. A cet ordre d'idées se rattache cette particularité, si caractéristique, des sociétés humaines que chaque génération fait usage, pour se nourrir, se vêtir, s'abriter, etc., de substances élaborées et mises en œuvre par les générations précédentes. Tandis que les jeunes oiseaux, par exemple, abandonnant le nid maternel, vont en construire un autre dont la seule relation avec le premier est celle qui résulte de la conformité de l'instinct et de l'intelligence, les enfants des hommes habitent sou-

vent la maison construite par leurs ancêtres; ils consomment du blé, des fruits, semés, cultivés, greffés par les générations précédentes. Ils disposent de la chair et de la force d'animaux domestiqués, améliorés, perfectionnés par un travail antérieur incessamment renouvelé.

De ces différents *facteurs* les uns tendent à unifier les divers groupes humains, les autres à les séparer en nationalités distinctes.

Le xviii<sup>e</sup> siècle leur a imprimé à tous simultanément une énergie prodigieuse, hors de toute proportion ou même de toute comparaison avec le travail des siècles précédents.

Si le développement des sciences physiques, le progrès de l'industrie, le perfectionnement des voies de communication s'est opéré dans la mesure que l'on sait, rapprochant les nations sous le rapport matériel, moral, intellectuel, abaissant les barrières, les sciences historiques au contraire dont la création, pour ainsi dire, date d'il y a quatre-vingts ans, ont donné une impulsion sans précédents à la formation des nationalités. C'est surtout par l'étude de l'histoire, des traditions, des monuments littéraires et artistiques, que les Allemands, les Italiens, les Grecs, les Tchèques, les Hongrois de nos jours ont retrouvé la conscience de leurs communes destinées, et ont fourni à leurs races res-

pectives les organes qui leur manquaient encore pour constituer des nations.

Sur ce terrain comme sur presque tous les autres, le travail de notre siècle représente l'équivalent du travail de plusieurs des siècles précédents les mieux remplis.

Il est toujours dangereux de s'ériger en prophètes, mais, quand on parcourt de l'œil la courbe suivie depuis tantôt cent ans par l'humanité européenne, il semble difficile de résister à l'évidence d'une conclusion qui s'impose.

Les peuples européens marchent à l'unité, mais à une unité fort différente de celle qu'ont présentée tour à tour le monde romain dans l'antiquité, le monde catholique au moyen âge. Dans l'antiquité, les peuples méditerranéens et atlantiques étaient unis dans une même servitude sous la domination d'une seule ville. Au moyen âge, et pour la même région, l'unité existait jusqu'à un certain point dans les esprits, mais dans les esprits seulement, groupés en une sorte de fédération intellectuelle et morale. Au point de vue du droit, de la législation, de l'industrie, de la science, la masse européenne était encore à l'état chaotique en quelque sorte, livrée aux hasards de la force et de la brutalité.

L'unité vers laquelle l'Europe s'achemine aujourd'hui à pas plus rapides qu'on ne serait tenté de le supposer, c'est l'association de groupes distincts, indépendants, ayant une existence, une vitalité, une originalité propres, autant et plus accentués encore que les provinces qui constituent aujourd'hui une nation, mais obligés de s'unir en vue d'objets déterminés, pour la satisfaction d'innombrables intérêts communs.

Cette unité a un nom dans la langue politique : elle s'appelle ou s'appellera la Fédération européenne <sup>1</sup>.

1. Le moment paraît sans doute singulièrement choisi pour hasarder une telle prédiction. On va crier à l'utopie, à l'abbé de Saint-Pierre, etc.; on opposera le spectacle des armements toujours croissants, des haines toujours avivées, à l'avenir pacifique rêvé par un certain nombre de penseurs. A tout cela je me réserve de répondre ailleurs en prouvant :

1° Que l'état de choses ne peut durer longtemps, dix ans par exemple, sans amener la faillite universelle ;

2° Que la création dans toute l'Europe de gouvernements représentatifs fournit, pour la constitution de tribunaux internationaux, des éléments qui n'existaient pas autrefois ;

3° Que l'adoption par tous les pays européens du service militaire obligatoire et universel, et le pouvoir croissant de l'opinion publique rendront à bref délai toute guerre offensive impossible.